

## **REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2019**

### **A qui s'adresse le concours ?**

- Le concours photos 2019, sur le thème « **TAGS et GRAFFITIS** », organisé par l'Association Pierrefonds Animations, s'adresse à tous les amateurs, sans conditions d'âge.
- Pour les participants de moins de 18 ans, une autorisation parentale devra être remplie et signée.

### **Quelles sont les modalités d'inscription ?**

- Inscription gratuite jusqu'au 30 septembre 2019.
- Chaque participant peut présenter jusqu'à 3 photos maximum.
- Argentiques ou numériques, couleurs ou noir et blanc, les photos seront de format 20x30, présentées dans un **cadre sous-verre INCASSABLE et sans bordure, adapté à l'accrochage sur grille caddy. Les photos ne respectant pas ces conditions ne seront pas acceptées.**
- Au dos de la photo, devront figurer le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone du participant ainsi que le titre, la date et le lieu de la prise de vue
- **Les photos-montages et les photos « arrangées » seront éliminés.**  
Vous ne pouvez proposer au concours que des photos qui vous appartiennent et dont vous possédez tous les droits.
- Les photos présentées pour le concours engagent la seule responsabilité de leur auteur. A ce titre, elles ne devront pas : reprendre un élément appartenant à une photographie, un film, une vidéo ou toute autre création existante, et respecteront le droit à l'image.
- A ce titre, le participant est seul responsable des photos exposées et garantit l'Association Pierrefonds Animations contre toute action ou recours qui pourrait être intenté par toute personne pour atteinte à son image, à sa vie privée ou tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir.
- L'Association Pierrefonds Animations se réserve le droit de ne pas diffuser toute photo qui contreviendrait aux principes énoncés ci-dessus ou qu'elle jugerait illicite ou qui ne lui semblerait pas conforme aux exigences requises.
- Dans le cadre du concours, les participants autorisent l'Association Pierrefonds Animations à utiliser librement les photographies qui lui auront été adressées pour la sélection, et ce à des fins exclusivement culturelles. Tout usage commercial est exclu.
- Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucune rétribution ou versement de droit d'auteur.

***Les photos seront exposées à la CHAPELLE de PALESNE le samedi 12 Octobre 2019 de 10H à 12H et de 14H à 18H, et pourront être récupérées par les participants à l'issue de la REMISE des PRIX.***

### **Les Prix décernés**

- Un jury se réunira le 10 octobre 2019, afin de déterminer les 10 meilleures photos 2019.

### **La Remise des Prix**

- La remise des prix aura lieu le **samedi 12 octobre 2019 à 18H30** à la **CHAPELLE de PALESNE**. A cette occasion, tous les participants seront invités au concert et au « pot de l'amitié ». Les participants devront être présents lors de la remise des prix ou se faire représenter. Aucun lot ne sera adressé par courrier

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

**Ce présent règlement devra être remis signé, à l'Office de Tourisme de Pierrefonds, accompagné des photos encadrées selon les normes ci-dessus, pour le 30 septembre 2019 au plus tard.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »